

La chair des savants est empoisonnée

Par Karim Zentici

Publié sur Alminhadj.fr le 17/01/2009



Le mot diable provient du grec *diabolos* (« calomniateur »), passé au latin ecclésiastique sous forme de *diabolus*. Le terme fut utilisé dans la traduction grecque de la Bible pour traduire l'expression hébraïque *ha-satan* (« le satan »). Satan est considéré comme un personnage qui cherche à créer la sédition là où elle n'existe pas. On voit en lui un ennemi des êtres humains voulant les écarter de Dieu. Les spéculations sur le satan portent essentiellement sur l'origine et la nature du mal. (Collection Encarta ® 2005.)

Youssef Girard est l'auteur d'un article mis en ligne par Oumma.com – décidément ! – en date du 14 janvier 2009, pour bien commencer l'année. D'une rare violence, (bizarre, bizarre pour un site qui se dit modéré et qui condamne l'extrémisme dont le terrorisme est l'une des manifestations, mais apparemment contre le wahhabisme tous les coups sont permis) *les prêtres de Pharaon* est un pamphlet lancé contre l'un des grands savants d'Arabie Saoudite. Emporté par les sentiments, qui s'expliquent pour le moins par une actualité tragique, il perd le contrôle de ses émotions, et en oublie certains principes religieux, qu'il incombe ici de rappeler en partie. Je n'ai donc pas la prétention de m'aventurer dans les considérations politiques de son discours, mais j'aimerais juste, avant d'entrer dans le vif du sujet, rapporter les paroles d'un non-musulman qui nous interpellent vraiment en ces temps tumultueux, et qui nous donnent de grandes leçons à nous, musulmans. François Burgat écrit : « *Lorsque, dans notre relation tumultueuse avec l'Orient musulman, la tempête menace, ce ne sont pas les réflexes de l'appréhension et les raccourcis de l'ignorance qui doivent guider nos politiques mais bien les ressorts de la connaissance scientifique, qu'il faut plus que jamais prendre le temps de mobiliser.* »

Le discours sera axé sur les méfaits de la médisance en général et de la calomnie en particulier. Vous n'êtes pas sans savoir Mr Girard que la civilisation occidentale, d'obédience « judéo-chrétienne » condamne ces deux vices. La littérature française, pour ne citer que celle qui nous est familière, nous brosse un joli tableau sur le sujet. Qu'on en juge :

C'est un méchant métier que celui de médire,
À l'auteur qui l'embrasse, il est toujours fatal,
Le mal qu'on dit d'autrui ne produit que du mal.

Boileau

Rois, chassez la calomnie,
Ses criminels attentats,
Des plus paisibles états,
Troublent l'heureuse harmonie.

Racine

Croyez qu'il n'y a pas de plate méchanceté, pas d'horreurs, pas de conte absurde qu'on ne fasse adopter aux oisifs d'une grande ville, en s'y prenant bien... tout à coup, ne sait comment, vous voyez la calomnie se dresser, siffler, s'enfler, grandir à vue d'œil. Elle

s'élançait, étend son vol, tourbillonne, enveloppe, arrache, éclate et tonne, et devient un cri général.

Beaumarchais

La Bruyère a dit également : « *Je définis ainsi la médisance : une pente secrète de l'âme à penser mal de tous les hommes, laquelle se manifeste par les paroles.* »

L'islam également condamne sévèrement ces deux vices comme en témoignent les textes suivants

Avant de voir la paille dans l'œil de son frère, il faut voir la poutre (ou le tronc) dans son œil.
[Abû Huraïra, voir : *el Adab el Mufrad* (p. 211) et *silsilat el ahâdîth e-sahîha* (*hadîth 33*)].

Le Seigneur révèle : **« Les croyants sont des frères alors conciliez entre vos frères et craignez Allah, ainsi bénéficierez-vous de Sa Miséricorde • Ô croyants ! Un clan d'hommes ne doit pas se moquer d'autres hommes, qui peuvent très bien être meilleurs qu'eux, et un clan de femmes ne doit pas se moquer d'autres femmes, qui peuvent très bien être meilleures qu'elles. Ne vous dénigrez pas et ne vous appelez pas par des sobriquets les uns les autres ; il est si vilain d'avoir un nom pervers après avoir embrassé la foi. Celui qui ne se repent pas fait vraiment partie des injustes. Ô croyants ! Évitez bon nombre de suspicions, car certaines suspicions sont des péchés ; ne vous épiez pas et ne médisez pas les uns sur les autres ; plairait-il à l'un d'entre vous de manger la chair du cadavre de son frère ; cela vous serait plutôt répugnant alors craignez Allah et sachez qu'Il est Absolument et Tout Miséricordieux »**.¹

Ibn Kathîr a expliqué en exégèse à ce Verset : Allah (ﷻ) interdit de se moquer des autres, autrement dit de les mépriser et de les tourner en dérision comme le Messager (ﷺ) l'affirme de source certifiée : « *L'orgueil correspond à contester la vérité et à mépriser les hommes.* »² Il est donc interdit de dédaigner et de faire preuve de dédain envers quiconque ; il est possible que la personne que l'on méprise soit plus honorable auprès d'Allah (ﷻ). Par ailleurs, le Seigneur interdit de s'injurier les uns les autres et de se donner des mauvais surnoms qui ne sont pas agréables à entendre pour la personne concernée. **« il est vilain d'avoir un nom pervers après avoir embrassé la foi »** : c'est pourquoi, Allah a qualifié le fautif de pervers. Selon Abû Huraïra (رضي الله عنه), le Prophète (ﷺ) a dit : « *Il suffit pour être mauvais, de mépriser son frère musulman.* »³ Au sujet de ce Verset, el Baghawî a commenté : « *Ne faites pas de la médisance les uns sur les autres et ne vous injuriez pas les uns les autres.* »⁴ **« Ne vous dénigrez pas les uns les autres »** : ne vous injuriez pas les uns les autres. Selon 'Abd Allah, le Prophète (ﷺ) a dit : « *Le croyant n'est pas injurieux, pervers, grossier, et il n'est pas porté à maudire.* »⁵ Selon Mujâhid, ibn 'Abbâs a dit : « *Si tu veux parler des défauts de ton prochain, parle d'abord des tiens.* »⁶

¹ *Les appartements* ; 10-11

² Rapporté par Muslim (91), selon ibn Mas'ûd.

³ Rapporté par Muslim (2564).

⁴ *Tafsîr el Bawawî*.

⁵ *Hadîth* authentique ; voir : *Silsilat el Ahâdîth e-Sahîha* de l'Albânî (320).

⁶ Ce *hadîth* cité par ibn Kathîr dans son exégèse a été jugé faible par *Sheikh* el Albânî ; voir : *el Adab el Mufrad* (328).

« **ne vous donnez pas des sobriquets les uns les autres** » : cela consiste à donner un surnom à quelqu'un ou selon 'Ikrima à appeler son frère : « Hé pervers ! Hé hypocrite ! Hé mécréant ! » D'après el Hasan, pour interpeller un Juif ou un chrétien converti à l'Islam les gens s'écriaient : « Hé Juif ! Hé Chrétien ! » La révélation est alors venue bannir cette pratique. Pour 'Aṭa, un sobriquet correspond à toute désignation qui consiste à exclure ton frère de la religion, comme : « Hé chien ! Hé âne ! Hé porc ! »

Or, Allah a interdit toute forme de préjudice à travers le Verset : « **Ceux qui font du tort aux croyants et aux croyantes alors qu'ils n'ont rien fait, sont les auteurs d'une calomnie et d'une faute évidente** ». ⁷ Allah (ﷻ) nous informe que d'imputer aux croyantes et aux croyants ce dont ils sont innocents dans le but de les dénigrer et de les mépriser, c'est commettre une énorme calomnie et un péché terrible par la même.

Selon ibn Mas'ūd (رضي الله عنه), le Messager d'Allah (ﷺ) a déclaré : « *Injurier le musulman c'est de la perversion tandis que le tuer c'est de la mécréance.* » ⁸ La perversion correspond à transgresser l'autorité d'Allah et du Messager. Au regard de la religion, c'est pire que la simple désobéissance. Injurier c'est insulter quelqu'un et dire du mal de lui. Selon Hakīm ibn Sa'd, j'ai entendu dire 'Alī : « *Ne soyez pas prompts à répandre les nouvelles et à ne soyez pas indiscret, car vous allez bientôt rencontrer des malheurs et des troubles terribles.* » ⁹ Il fait allusion au fait de répandre la débauche et de ne pas s'empêcher de trahir et de divulguer les secrets les plus intimes, en se mêlant de la vie privée des autres. ¹⁰

Selon 'Iyādh ibn Himār, le Messager d'Allah (ﷺ) a déclaré : « *Allah m'a révélé : soyez humbles de façon à ce que personne ne s'acharne sur son frère ou ne se montre supérieur à lui.*

- *Cher Messager d'Allah ! Ai-je demandé, vois-tu si quelqu'un m'insulte ou cherche à m'abaisser devant tout le monde, m'est-il permis de lui répondre ?*
- *Les personnes qui se rendent les insultes sont des démons qui se font des assauts réciproques et qui se lancent des mensonges.* » ¹¹

Les assauts réciproques correspondent à des offenses verbales au cours desquelles chacun accuse son adversaire à tort. ¹² « **Celui qui ne se repent pas fait vraiment partie des injustes** » : pour avoir transgressé les interdits d'Allah et avoir refusé de se repentir.

« **Ô croyants ! Évitez bon nombre de suspicions, car certaines suspicions sont des péchés** » : à travers ce Verset, Allah (ﷻ) enjoint à Ses serviteurs croyants d'éviter bon nombre de suspicions qui correspondent aux accusations non fondées et à suspecter sans raison sa famille (son épouse), ses proches, et les gens en général. Le fait est que certaines de ses suspicions sont des péchés purs. 'Omar (رضي الله عنه) ibn el Khattāb aurait dit : « *Tu dois te faire une bonne opinion de la parole de ton frère croyant dans la mesure où il est possible de*

⁷ Les coalisés ; 58

⁸ Rapporté par el Bukhârî (48) et Muslim (218).

⁹ La chaine narrative de cette annale est authentique ; voir : *el Adab el Mufrad* de Sheïkh el Albânî (p. 117).

¹⁰ Voir : *el Adab el Mufrad* (p. 117).

¹¹ *Hadith* authentique ; voir : *Silsilat el Ahādîth e-Sahîha* (570).

¹² *Silsilat el Ahādîth e-Sahîha* (570).

l'interpréter en bien. » selon 'Abd Allah (ﷺ) son fils : « *J'ai entendu dire le Prophète (ﷺ) alors qu'il tournait autour de la Ka'ba : tu es si pure ! Ton parfum est si pur ! Tu es si illustre ! Et tellement sacré ! Mais par Celui qui détient l'âme de Moḥammed dans Sa Main ! Le croyant est encore plus sacré auprès d'Allah (ﷻ) que toi dans ses biens et son sang ; il faut se faire uniquement une bonne opinion de lui.* »¹³

Selon Abû Huraira, le Messenger d'Allah (ﷺ) a déclaré : « *Méfiez-vous de la suspicion, car la suspicion est le pire des mensonges. Ne vous abusez pas (dans vos transactions), ne vous enviez pas, ne vous haïssez pas, ne vous rivalisez pas les uns les autres, et ne complotez pas les uns contre les autres. Soyez plutôt des frères ô serviteurs d'Allah !* »¹⁴

Sufiân e-Thawrî a dit : « *Il y a deux sortes de suspicions ; l'une d'entre elles, qui consiste à faire état de ses impressions, est un péché ; l'autre, qui consiste à ne pas en faire état, n'est pas un péché.* » « **car certaines suspicions sont des péchés** » : E-Shawkânî a commenté à ce sujet : « *C'est la raison pour laquelle il fut enjoint précédemment d'éviter bon nombre de suspicions car certaines d'entre elles consistent tout simplement à se faire une mauvaise opinion des gens biens.* »¹⁵

Selon ibn 'Omar (رضي الله عنه), le Prophète (ﷺ) a déclaré : « *Vous qui croyez du bout des lèvres, mais dont la foi n'a pas imprégné le cœur ! Ne faites pas de la médisance sur le dos des musulmans et ne vous ingérez pas dans leur vie privée. Allah s'ingère dans la vie privée de quiconque s'ingère dans la vie privée des musulmans au point de trahir les actions qu'il tient cachées au cœur de son foyer.* »¹⁶

Selon Abû Huraira (رضي الله عنه), le Messenger d'Allah (ﷺ) a déclaré : « *Méfiez-vous de la suspicion, car la suspicion est le pire des mensonges. Ne vous épiez pas, ne suivez pas les rumeurs, ne vous rivalisez pas, ne vous enviez pas, ne vous haïssez pas les uns les autres, et ne complotez pas les uns contre les autres. Soyez plutôt des frères ô serviteurs d'Allah ! Comme Il vous l'a imposé. Le musulman est le frère du musulman ; il n'est pas injuste envers lui, il ne le trahit pas, et il ne le méprise pas. La piété est ici, la piété est ici en désignant sa poitrine. Il suffit pour faire du mal de mépriser son frère musulman. Le musulman dans son intégralité est sacré pour son frère ; au niveau de son sang, de ses biens, et de son honneur. Allah ne regarde pas vos apparences et vos formes, mais Il regarde plutôt vos cœurs et vos actes* »¹⁷

D'après 'Abd e-Razzâq, selon Ma'mar, selon Isma'îl ibn Umaïya, avec un hadith remontant au Prophète (ﷺ) : « *Personne n'est épargné par trois choses : le mauvais augure, la suspicion, et la jalousie.*

- *Que faut-il faire alors cher Messenger d'Allah ?*
- *Si tu pressens un mauvais augure ne revient pas sur tes pas, si tu as quelques suspicions ne cherche pas à le vérifier, et si tu éprouves de la jalousie tu ne dois harceler personne.* »¹⁸

¹³ Rapporté par ibn Mâja ; *Sheikh el Albânî* considère qu'il est authentique en regard des autres Hadith qui viennent le consolider ; voir : *Ṣaḥîḥ e-Targhîb wa e-Tarhîb* (2/630).

¹⁴ Hadith authentique ; voir : *Ṣaḥîḥ el Jâmi'* (2679).

¹⁵ Voir : *Fath el Qadîr*.

¹⁶ Voir : *Ṣaḥîḥ Sunan Abî Dâwûd* (4880) et *Ṣaḥîḥ e-Targhîb wa e-Tarhîb* (2/589).

¹⁷ Voir : *Ṣaḥîḥ e-Targhîb wa e-Tarhîb* (2885).

¹⁸ Voir : *Fath el Bârî* d'ibn Hajar el 'Asqalânî (10/482).

« **et ne médisez pas les uns sur les autres ; plairait-il à l'un d'entre vous de manger la chair du cadavre de son frère ; cela vous serait plutôt répugnant** » : Selon Abû Hurâira, quelqu'un demanda : « *Messenger d'Allah ! Qu'est-ce que la médiance ?* »

- *C'est de dire sur ton frère ce qui lui déplaît.*
- *Vois-tu, si je dis la vérité sur lui ?*
- *Si tu dis la vérité sur lui, tu auras médies contre lui mais si tu ne dis pas la vérité, tu l'auras alors calomnié. »¹⁹*

La calomnie consiste à proférer des propos mensongers à l'encontre de quelqu'un. Selon Jâbir ibn 'Abd Allah, nous avons senti une odeur répugnante en présence du Messenger d'Allah (ﷺ). Dès lors, il s'est exclamé : « *Vous savez quelle est cette odeur ? C'est l'odeur de ceux qui médissent sur les musulmans. »²⁰*

D'après un *hadîth* qu'Abû Hurâira fait remonter au Prophète (ﷺ) : « *Il sera demandé le Jour de la Résurrection à quiconque commet de la médiance sur terre de s'avancer pour entendre au sujet de sa victime : mange de son cadavre comme tu as mangé sa chair de son vivant. Dès lors, il va le manger avec répugnance en poussant des cris. »²¹* Selon ibn Mas'ûd : « *La pire bouchée que l'on peut avaler, c'est de médire sur le dos du croyant. »²²*

'Amr ibn el 'Aṣ est passé à la tête d'un groupe devant la dépouille d'une mule qui avait déjà gonflée. Il s'est dès lors écrié : « *Par Allah ! Il vaut mieux pour l'un d'entre vous de remplir son ventre de cette dépouille que de manger la chair de son frère. »²³* Selon Anas (رضي الله عنه), le Messenger d'Allah (ﷺ) a affirmé : « *Au cours de mon Ascension, je suis passé devant des gens qui avaient des ongles en argent avec lesquels ils se griffaient le visage et le corps. J'ai alors demandé : Jibrîl ! Qui sont ces gens ?* »

- *Ces gens-là mangeaient la chair des autres et entachaient leur honneur. »²⁴*

Selon Ya'lâ ibn Shabâba, en passant devant une tombe dont l'occupant se faisait châtié, le Prophète (ﷺ) s'est exclamé : « *Cet homme mangeait la chair des gens. »* Il a ensuite demandé qu'on lui apporte une tige fraîche, etc.²⁵

D'après l'Imam Aḥmed, le Prophète (ﷺ) a dit : « *Le Jour de la Résurrection, Allah (ﷻ) enverra un ange pour protéger des flammes de l'Enfer, quiconque défend un croyant sur terre contre la mauvaise langue d'un hypocrite. Allah (ﷻ) retient sur le Pont jeté au-dessus de la Géhenne quiconque accuse le croyant d'une chose dans l'intention de l'injurier, jusqu'à ce qu'il revienne sur ses paroles. »²⁶*

¹⁹ *Hadith* bon et authentique ; il est rapporté par Muslim (6536).

²⁰ *Hadith* considéré bon ; voir *el Adab el Mufrad* (252).

²¹ *Hadith* dont la chaîne narrative est bonne selon ibn Hajar el 'Asqalânî dans *Fath el Bârî* (10/470). D'autres spécialistes à l'exemple de *Sheikh* el Albânî l'ont considérée faible.

²² Voir : *Fath el Bârî* (10/470).

²³ *Hadith* dont la chaîne narrative est authentique. Voir : *el Adab el Mufrad* (253).

²⁴ *Hadith* authentique. Voir : *Ṣaḥîḥ e-Targhîb wa e-Tarhîb* (2839).

²⁵ Voir : *Fath el Bârî* (10/471).

²⁶ Rapporté par Abû Dawûd, *Sheikh* el Albânî l'a considéré bon.

Selon Jâbir ibn 'Abd Allah (رضي الله عنه) et Abû Talha ibn Sahl el Anṣârî (رضي الله عنه), le Messenger d'Allah (ﷺ) a déclaré : « Allah (ﷻ) abandonne dans une situation où Sa défense est sollicitée quiconque abandonne un musulman dans la situation où son honneur est entamé et méprisé. Allah (ﷻ) défend dans une situation où Sa défense est sollicitée quiconque défend un musulman dans la situation où son honneur est entamé et méprisé. »²⁷

Selon Abû Hurâira (رضي الله عنه), le Prophète (ﷺ) a dit : « Celui qui croit en Allah et au Jour du Jugement Dernier qu'il dise du bien ou qu'il se taise. »²⁸

Selon Abû Musa (رضي الله عنه) : « J'ai demandé : Cher Messenger d'Allah ! Quel est meilleur Islam ?
- C'est le fait d'épargner les musulmans de sa langue et de sa main. »²⁹

Selon Sahl ibn Sa'd, le Messenger d'Allah (ﷺ) a déclaré : « Celui qui me garantit de contenir sa langue et ce qu'il y a entre ses jambes, je lui garantis le Paradis. »³⁰

Selon Abû Hurâira (رضي الله عنه), j'ai entendu dire le Prophète (ﷺ) : « Une parole prononcée à la légère peut faire trébucher l'individu en Enfer à une distance plus longue que celle entre l'orient et l'occident. »³¹ Selon Bilâl ibn el Hârith el Muzanî (رضي الله عنه), le Messenger d'Allah (ﷺ) a affirmé : « Allah (ﷻ) écrit Son Agrément pour une parole prononcée par un individu n'ayant pas pensée qu'elle aurait pu attendre ce mérite, et cela, jusqu'au Jour de Sa rencontre. Et Il (ﷻ) écrit Sa Colère pour une parole prononcée par un individu n'ayant pas pensé qu'elle aurait pu atteindre cette gravité, et cela jusqu'au Jour de Sa rencontre. »³²

Sufiân ibn 'Abd Allah (رضي الله عنه) a demandé au Prophète (ﷺ) : « Parle-moi d'une chose avec laquelle je peux me prémunir.

- Dis : mon Seigneur est Allah ; ensuite, suis le droit chemin.
- Messenger d'Allah ! Quelle est la chose dont tu crains le plus pour moi ?

Ceci, a-t-il répondu en ayant pris sa langue entre les doigts. »³³

Selon Abû Sa'îd el khudri (رضي الله عنه), le Prophète (ﷺ) a dit : « Tous les matins, les membres du corps renient la langue en lui disant : crains Allah ! Car nous dépendons de toi ; si tu te tiens droite, nous restons droits, mais si tu dévies alors nous dévions avec toi. »³⁴

Mu'âdh ibn Jabal (رضي الله عنه) a demandé : « Cher Messenger d'Allah ! Informe-moi d'une œuvre qui me fera entrer au Paradis et qui m'éloignera de l'Enfer.

- Tu m'as demandé une chose bien grave, mais elle est facile pour la personne à qui Allah (ﷻ) l'aura rendu facile. Adore Allah sans rien lui associer, observe la prière, verse l'aumône, jeûne le mois du ramadhân, et fais le pèlerinage. Il a dit ensuite : veux-tu que je t'oriente vers les portes du bien ? Le jeûne est une protection, l'aumône éteint les péchés comme l'eau éteint le feu, et la prière au milieu de la nuit. Puis, il a récité : **« Ils se détachent de leur couche...en récompense à leurs**

²⁷ Rapporté par Abû Dawûd ; voir : *Tafsîr ibn Kathîr*.

²⁸ Rapporté par el Bukhârî et Muslim ; voir : *Mishqât e-Maṣâbîh* (4343).

²⁹ Rapporté par el Bukhârî (4) et Muslim (162).

³⁰ Rapporté par el Bukhârî (6109) et Muslim.

³¹ Rapporté par el Bukhârî (6112) et Muslim (50).

³² *Hadith* bon et authentique ; voir : *Ṣaḥîḥ e-Targhîb wa e-Tarhîb* (2878).

³³ *Hadith* bon et authentique ; voir : *Ṣaḥîḥ e-Targhîb wa e-Tarhîb* (2862).

³⁴ *Hadith* considéré bon ; voir pour l'explication : *Madârij e-Sâlikîn* d'ibn el Qaiyam (1/115).

actions﴾.³⁵ *Voulez-vous que je vous informe, a-t-il poursuivi, de l'essence de la religion, sa colonne vertébrale, et son sommet ?*

- *Bien sûr Messenger d'Allah ! ai-je répondu.*
- *L'essence de la religion c'est l'Islam, sa colonne vertébrale c'est la prière, et son sommet c'est le jihâd. Il a dit ensuite : Voulez-vous que je vous informe comment préserver tout ceci ?*
- *Bien sûr Messenger d'Allah ! ai-je répondu.*
- *Retiens ta langue !*
- *Prophète d'Allah ! Nous est-il tenu rigueur de nos paroles ?*
- *(...) Mu'âdh ! Les gens sont-ils jetés sur leur visage (ou a-t-il dit sur leur narine) en Enfer pour d'autres raisons que les effets de leurs langues ! »³⁶*

Selon Sa'îd ibn Zaïd, le Prophète (ﷺ) a déclaré : « *La pire forme d'intérêt, c'est de porter atteinte à tort à l'honneur d'un musulman.* »³⁷

Selon Abû Huraira (رضي الله عنه), le Prophète (ﷺ) a déclaré : « *Quiconque a fait subir une injustice à son frère dans son honneur ou autre, il doit la réparer avant le Jour où il n'aura plus ni or ni argent pour le faire. Il lui sera pris de ses bonnes actions s'il en a, selon l'ampleur de son injustice. Mais, s'il n'a aucune bonne action pour la compenser, il lui sera adossé les mauvaises actions de sa victime.* »³⁸

Selon ibn Shuraih el Khuzai'i, le Prophète (ﷺ) a déclaré : « *Quiconque croie en Allah et au Jour du Jugement Dernier doit être bienveillant envers son voisin, Quiconque croie en Allah et au Jour du Jugement Dernier doit honorer son invité, Quiconque croie en Allah et au Jour du Jugement Dernier doit dire du bien ou se taire.* »³⁹

La médisance et la calomnie sont d'autant plus abominables quand il s'agit des savants !

Bonne nouvelle à Sheïkh el Fawzân !⁴⁰

L'individu doit patienter au mal que les autres lui font subir au niveau de sa personne, de son honneur, et de ses biens. Ce genre de malheur est largement plus difficile à supporter. Par nature, l'homme n'aime pas se faire dominer ; celui qui lui fait du mal hante constamment son esprit et seule la vengeance peut le soulager. Les prophètes et les véridiques sont les seuls à pouvoir endurer ce genre d'épreuves. Malgré les atteintes incessantes faites à sa personne, notre Prophète (ﷺ) a déclaré : « *Qu'Allah fasse miséricorde à Musa ! Il a subi bien pire, mais il a su patienter.* »⁴¹ Après avoir été physiquement malmené par son peuple, l'un des prophètes s'est exclamé : « *Ô Allah ! Pardonne-leur, car ils ne savent pas !* »⁴² Certaines annales rapportent que Moḥammed (ﷺ) a eu la même parole en réaction

³⁵ *La prosternation ; 16-17*

³⁶ *Hadith bon et authentique ; voir : Ṣaḥīḥ e-Targhīb wa e-Tarhīb (2866). L'un des plus grands jihad, c'est donc de contrôler ce petit muscle mouillé, qui bouge sans cesse.*

³⁷ *Rapporté par e-Tirmidhî ; voir : Ṣaḥīḥ e-Targhīb wa e-Tarhīb (2833).*

³⁸ *Rapporté par el Bukhârî (2317).*

³⁹ *Hadith authentique ; voir : Ṣaḥīḥ el Jâmi' (6501).*

⁴⁰ *Voir pour se passage : Qâ'ida fi e-Ṣabr wa e-Shukr, Sheïkh el Islam.*

⁴¹ *Rapporté par el Bukhârî (3150) et Muslim (1062).*

⁴² *Rapporté par el Bukhârî (3477) et Muslim (1792).*

aux attaques venant de son peuple.⁴³ Dans son invocation, il a ainsi réuni trois éléments : il a fait preuve de clémence à leur égard, il a demandé au Seigneur de leur pardonner, et il leur a même trouvé une excuse en avançant qu'ils ne sont pas conscients de leurs actes.

Cette forme de patience a pour fruit de donner la victoire, de guider sur la bonne voie, de procurer la joie et la force en Dieu, de Lui vouer un plus grand amour, de recevoir aussi de la part des gens un plus grand amour et d'accumuler plus de savoir. C'est pourquoi, le Seigneur (ﷺ) révèle : **« Nous avons fait d'une partie d'eux des exemples (Imam) guidés par Notre Ordre, en raison de leur patience et, car ils étaient convaincus par nos Signes (ou Versets) »**.⁴⁴ Grâce à la patience et à la conviction, on obtient ainsi l'autorité dans la religion. Si l'individu ajoute à la patience, la force de la conviction que représente la foi, il s'élève en échelon pour atteindre le bonheur grâce au Seigneur (ﷺ). Telle est la Faveur d'Allah qu'Il concède à qui Il veut parmi Ses créatures, alors que Sa Faveur est immense ! C'est pourquoi, Allah révèle : **« Rend le mal par le bien ; tu vas ainsi transformer un ennemi avéré en ami intime • Seuls les gens patients peuvent y parvenir, seuls ceux qui ont un haut rang peuvent y parvenir »**.⁴⁵

Conclusion : il ne faut pas faire le jeu de certains groupes mal intentionnés dont l'une des ambitions est de séparer les musulmans de leurs références religieuses, et de les livrer à l'abandon comme des brebis galeuses. Il faut peser les conséquences de ses actes, Mr Youssef, dont le nom n'est pas sans rappeler celui d'un grand homme qui fut au service d'un... Pharaon ! Sachez que c'est dans la difficulté que l'on reconnaît l'homme sage... S'il n'y a avait d'autres inconvénients à prononcer de telles paroles que de déclarer la guerre au Seigneur en portant atteinte à l'un de ses élus... même dans l'éventualité où *Sheïkh* el Fawzân – qui soit dit en passant n'est pas chef du Haut Conseil de la Justice d'Arabie Saoudite, mais peut-être faites-vous allusion à *Sheïkh* e-Luḥāidân. Il y a donc erreur sur la personne, mais me direz-vous c'est sans importance, nous n'en sommes pas à une iniquité près –, mais aussi *Sheïkh* ibn Bâz et *Sheïkh* el Albânî, n'est pas un élu de Dieu, tout homme sensé ne peut se risquer à le vérifier à ses dépens...

Par : *Ḳarim Zentici*

⁴³ Rapporté par e-Tabarânî dans *e-Tarîkh el Kabîr* (5694) avec une chaîne narrative *Munqati'* (dont il manque l'un de ses éléments).

⁴⁴ La prosternation ; 34

⁴⁵ *Les Versets détaillés* ; 33-35